



ARRETE n° A 2019-04-14

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE		ANNULATION DE PERMIS DE CONSTRUIRE
Commune de VILLENEUVE SOUS DAMMARTIN		
Demande d'annulation reçue le 29 mars 2019		N° PC 077 511 17 0003
Demandé par :	Auxiliaire Gestion Finance - AUGEFI	
Demeurant à :	20 rue de Paris 77230 VILLENEUVE SOUS DAMMARTIN	
Pour	Construction d'un bâtiment de Bureau	
Sur un terrain sis à :	Rue des Tilleuls 77230 VILLENEUVE SOUS DAMMARTIN	

MAIRIE DE VILLENEUVE SOUS DAMMARTIN LE MAIRE

VU le permis de construire n° 077 511 17 00003, accordé le 17 janvier 2018 à la Société AUGEFI

VU le courrier de la Société AUGEFI, enregistré en mairie le 29 mars 2019, demandant l'annulation de son permis de construire n° 077 511 17 0003.

Selon les dispositions de l'article R.424-12 du code l'urbanisme, le présent arrêté est transmis au Préfet de Seine et Marne, le 04 avril 2019.

ARRETE

ARTICLE UNIQUE : Le permis de construire n° 077 511 17 0003, accordé le 17 janvier 2018 à la Société AUGEFI, est **ANNULÉ** conformément à leur demande.

VILLENEUVE SOUS DAMMARTIN,

Le 3 avril 2019

**Le Maire
Gilles CHAUFFOUR**



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.424-7 du Code de l'Urbanisme. Elle est exécutoire à compter de sa transmission au demandeur et au préfet.